

Fiche de poste médecin pédiatre

CDI 0,20 ETP pour la PCO de Savoie (CCN 66)

Au 01.11.2020

Les plateformes de coordination et d’orientation (PCO) sont chargées de la mise en œuvre et de la coordination d’un bilan et d’interventions précoces ; à partir de l’offre de soin présente sur le territoire ; pendant un an pour des enfants de 0 à 7 ans à risque ou présentant des TND.

Objectifs :

* Eviter le surhandicap en favorisant l’accès rapide aux rééducations
* Favoriser les interventions précoces et ainsi éviter l’errance médicale et diagnostique
* En amont du diagnostic : accélérer l’accès au diagnostic

Missions :

* Appui aux professionnels de ligne 1 (fonction ressource et réponse téléphonique)

Aide au repérage des TND en population générale

Orientation fléchée dès le repérage des signes d’alerte

Accompagnement à l’entrée du parcours de soin, validation de prescription et prescription de bilans et interventions

* Structuration de l’offre d’intervention de la 2ème ligne

Orientation en vue d’une évaluation/bilan/interventions précoces le plus rapidement possible au sein d’une structure de 2ème ligne partie prenante

Associer les structures de 2ème ligne sanitaires et médico-sociales dans le but de mobiliser les compétences disponibles selon le profil de l’enfant ; CAMSP, CMP, ESMS, PCPE…

* Orienter vers le niveau 3

Situations complexes, troubles associés

Evaluations plus spécifiques (par exemple génétique)

Dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé ( RBPP de la HAS)

Les troubles du neuro développement TND  (selon le DSM 5) :

* Troubles du développement intellectuel (TDI)
* Troubles du spectre de l’autisme (TSA)
* Troubles spécifiques des apprentissages scolaires
* Troubles du déficit de l’attention/hyperactivité (TDAH)
* Troubles spécifiques du langage oral (TSLO)
* Trouble développemental de la coordination (TDC)

A côté d’un coordinateur de parcours, le médecin pédiatre coordonnateur de la plateforme (0,2 ETP)

* Il participe à la réunion d’examen des saisines (dans un délai de 7 jours après la validation de la complétude de la saisine)
* Il prononce les propositions d’accompagnement de l’enfant, en lien avec les attentes des parents
* Il assure une consultation auprès de chaque situation complexe suivi par un professionnel libéral, au maximum 6 mois après le début du parcours
* Il formalise le certificat médical du dossier MDPH
* Il participe au Comité scientifique de la plateforme

Signature : à Chambéry, le …………………………………………………